

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 03 août 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, GEFFARD Stéphane, GUYON Didier, HERRERA Danielle, HUMBERT Jean-Luc, LASSAGNE Romain, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, MOCEK Charlotte, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : CHEVASSU Jean, DROIN Liliane, FRADET Sébastien et SIRJEAN Héloïse ayant donné respectivement pouvoir à NEVIERE Estelle, BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc et GEFFARD Stéphane.

ÉTAIT EXCUSÉE : FOURMY MOUET Nadège

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

*

2 – RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR ET ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

En cas de suppression de poste la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la nécessité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents conforme à la réalité des besoins de la collectivité, il est constaté que certaines évolutions de l'organisation des services et des effectifs n'ont pas systématiquement donné lieu à la suppression des emplois devenus vacants ou sans objet.

En effet, si le conseil municipal a régulièrement adopté, tout au long des années, des délibérations portant création, modification ou suppression d'emplois, le tableau des effectifs n'a pas toujours été actualisé afin de refléter fidèlement la situation des emplois permanents.

Dans un souci de transparence, de bonne gestion administrative et de sincérité budgétaire, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs afin de le mettre en conformité avec la situation réelle des emplois permanents de la collectivité. À cette fin, il convient de supprimer les emplois devenus sans objet ou qui n'ont plus vocation à être pourvus.

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu à l'issue de ses réunions des 21 et 24 juillet 2026,

Présentation du tableau des effectifs et des emplois permanents PJ en annexe.

Le Conseil municipal est invité à :

APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents annexé à la présente délibération.

ABROGER à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, toute délibération antérieure ayant pour objet la fixation du tableau des effectifs des emplois permanents.

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4



Le secrétaire
Jean-Luc CASTELEIN

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 04 août 2026

Le Maire,
Franck MUSSILLIER



PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DE-RE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10/08/2026

PERSONNEL PERMANENT											
Grade	Cadre d'emplois	Catégorie	Durée hebdo du poste en H/Mns	Emploi/Poste H/F	Temps de travail (TP en %)	Effectifs Budgétaires	Effectifs			Date délib création	
							Pourvus	Vacants	dont TNC		
Filière Administrative											
Attaché Hors Classe		A	35h00	Directeur générale	100	1	1	0	0	30/06/2017	
Attaché			35h00	Directeur des Ressources Humaines	100	1	1	0	0	20/01/2012	
Rédacteur Principal de 1ère classe	Des rédacteurs territoriaux	B	35h00	Responsable de l'urbanisme	100	1	1	0	0	13/09/2018	
Rédacteur			35h00	Assistant de direction	100	1	1	0	0	20/04/2023	
			35h00	Coordinateur général des services	100	1	0	1	0	Au CM 01/08/2026	
			35h00	Chargé de la communication et de l'évènementiel	100	1	0	1	0	Au CM 01/08/2027	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe		C	35h00	Responsable de l'administration générale	100	1	1	0	0	14/03/2019	
			35h00	Gestionnaire comptable	100	1	1	0	0	30/06/2017	
			35h00	Chargé d'accueil	100	1	1	0	0	22/01/2016	
Adjoint administratif principal de 2ème classe			35h00	Responsable finances et budget	100	1	1	0	0	20/04/2012	
			35h00	Instructrice du droit des sols	88,57	1	1	0	1	20/01/1993	
Adjoint administratif			28h00	Chargé de communication	80	1	1	0	1	12/12/1990	
			35h00	Assistant administratif	100	1	1	0	0	20/04/2023	
			35h00	Assistant urbanisme	100	1	1	0	0	12/12/1990	
			TOTAL					14	12	2	2
Filière Technique											
Technicien principal 1ère classe		B	35h00	DST	100	1	0	1	0	20/04/2023	
Agent de maîtrise principal			35h00	Responsable propreté urbaine	100	1	1	0	0	15/04/2003	
Adjoint technique principal 1ère classe			35h00	Responsable voirie	100	1	1	0	0	10/02/2017	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe			35h00	Agent d'entretien espaces verts	100	1	1	0	0	26/01/2018	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		35h00	Agent logistique	100	1	1	0	0	26/01/2018		
Adjoint technique		35h00	Responsable infrastructures	100	1	1	0	0	15/04/1998		
		35h00	Régisseur placier	100	1	1	0	0	20/04/2023		
		35h00	Chef d'équipe restauration	100	1	1	0	0	12/08/1992		
		35h00	Agent d'entretien de la voirie	100	1	1	0	0	06/05/1992		
		35h00	Agent de propreté urbaine/regisseur placier	100	1	1	0	0	12/10/1991		
		35h00	Agent d'entretien - mise en place restauration scolaire	100	1	1	0	0	12/10/1991		
		35h00	Responsable voirie	100	1	1	0	0	12/10/1991		
		20h00	Agent d'entretien de restauration	57,17	1	1	0	1	27/06/1990		
		35h00	Responsable du patrimoine bâti	100	1	1	0	0	20/04/2023		
		35h00	Agent de restauration collective	100	1	1	0	0	20/04/2023		
		35h00	Agent polyvalent	100	1	1	0	0	20/04/2023		
		TOTAL					16	15	1	1	
		Filière Sociale									
	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe		C	35h00	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	100	1	1	0	0	12/04/2013
	35h00			Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	100	1	1	0	0	20/04/2023	
TOTAL					2	2	0	0			
Filière Culturelle											
Bibliothécaire		A	35H00	Responsable médiathèque	100	1	1	0	0	20/04/2023	
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe		C	35h00	Chargé d'accueil à la médiathèque	100	1	1	0	0	16/11/2012	
			35h00	Chargé d'accueil à la médiathèque	100	1	1	0	0	20/04/2023	
35h00			Chargé de l'accueil en médiathèque	100	1	1	0	0	20/04/2023		
Adjoint du patrimoine			35h00	Chargé de l'accueil en médiathèque	100	1	1	0	0	20/04/2023	
TOTAL					5	5	0	0			
Filière Animation											
Adjoint d'animation principal 2ème classe		C	35h00	Directeur de l'ALSH	100	1	1	0	0	14/01/2014	
Adjoint d'animation			35h00	Animateur	100	1	1	0	0	20/07/2007	
			35h00	Animateur	100	1	1	0	0	20/04/2023	
			35h00	Animateur	100	1	1	0	0	30/06/2017	
			35h00	ASPE	100	1	1	0	0	14/03/2019	
			35h00	Animateur	100	1	1	0	0	17/09/2020	
			35h00	Animateur	100	1	1	0	0	17/09/2020	
TOTAL					7	7	0	0			
Filière Police Municipale											
Brigadier Chef principal		C	35h00	Chef de poste de la Police municipale	100	1	1	0	0	14/01/2014	
Gardien-Brigadier			35h00	Adjoint au chef de poste PM	100	1	1	0	0	14/09/2012	
				35h00	Policier municipal	100	1	0	1	0	20/04/2023
TOTAL					3	2	1	0			
TOTAL GENERAL						47	43	4	3		